M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

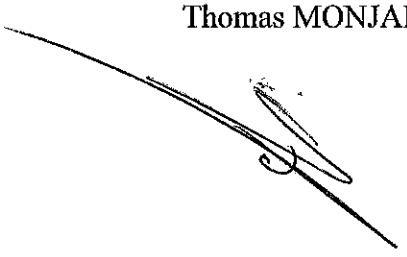
Dénomination : M.J.P.M. HOLDING
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 405 296 062 RCS AGEN

Représentée par :
Monsieur Thomas MONJALET
(x) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
( ) étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(x) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
( ) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
( ) Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
( ) Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
( ) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Thomas MONJALET



CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **MJPM HOLDING**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise **107 AVENUE JEAN JAURES 47200 MARMANDE**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **40529606200012**

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
		Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	93 255	AG 88 796	4 459
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
		Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	175 672	AU 65 893	109 779
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	5 063 053	CT	5 063 053
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	8 111 365	BE 424 314	7 687 051
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	136 612	BI	136 612
		TOTAL (II)	BJ	13 579 958	BK 579 004	13 000 954
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	386 338	BY	386 338
		Autres créances (3)	BZ	1 327 766	CA	1 327 766
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	DIVERS	Disponibilités	CF	4 150 896	CG	4 150 896
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 270	CI	5 270
		TOTAL (III)	CJ	5 870 270	CK	5 870 270
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 450 228	1A 579 004	18 871 224

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes : CP 136 612 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : **MJPM HOLDING** — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	5 462 107
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 609 450
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	16 401 556
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 452
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	10 452
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	295 634
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 681 314
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	172 756
	Dettes fiscales et sociales	DY	306 236
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	3 276
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 459 216
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 871 224

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 339 670
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

A N N E X E

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 18 871 224 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 18 424 944 €
et dégageant un bénéfice de 10 609 450 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La dette inscrite au compte courant en 2019 suite au rachat des actions de SAUBEAU à SAUBIMMO a été rémunérée à 1% par an, soit un montant de 21 868 €. La dette s'élève à 1 299 100 € au 31/12/2025, et sera entièrement remboursée en 2026.
- La société fait l'objet d'une proposition de rectification de la part de l'Administration Fiscale en date du 07/10/2025 concernant la remise en cause du taux réduite d'imposition au motif que la société dépasse les seuils lui permettant de bénéficier de ce taux. Une lettre au contribuable à été envoyée afin d'obtenir l'abandon du rehaussement pour l'année 2022, 2023 et 2024 pour un montant en principal de 10 154€ et les intérêts pour 298€. Dans l'attente d'une réponse des services concernés une provision pour risque à été comptabilisé pour un montant de 10 452€ à la clôture du bilan.
- La société a procédé à :

-la cession de 100% des titres de la SAS SAUBEAU
-la cession de 100% des titres de la SAS CHAUVEAU
-la cession de 100% des titres de la SAS LOCAMID
Au groupe Faurie Participation en date du 17/01/2025 à effet rétroactif au 01/01/2025.
Ces cessions ont entraîné le transfert de 3 salariés de la SAS MJPM Holding sur les sociétés Saubeau et Locamid.

- La société a procédé à plusieurs placements (Obligations, contrats de capitalisation, parts de FPCI) pour un montant total de 8 111 365€. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 424 314€.
- La société a racheté le 14/11/2025, 100% des parts de la SAS SERVICES VEHICULES POITEVINS, garage poids lourds toutes marques, situé à Dissay (86) pour un montant de 1 200 000 €, un emprunt de 400 000€ a été demandé et reçu en 2026 pour le financement d'une partie de cette acquisition.

- Le 01/03/2025, la société a procédé à la constitution d'une filiale, la SAS RL FONZI dont elle détient 100 % du capital social. Cette société a été créée avec un capital social de 50 000 euros entièrement libéré et aura pour activité la gestion d'une pizzeria trattoria dont l'ouverture est prévue pour début 2027.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement des normes comptables ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Les états financiers et la présentation de l'annexe ont été adaptés en conséquence.
Les données comparatives de l'exercice précédent ont été reclassées selon la nouvelle présentation lorsqu'un reclassement était nécessaire à la comparabilité des comptes. »

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau	2 ans à 5 ans

Il est fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

b) Créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une exigibilité inférieure à un an.
Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritères reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans la cadre du business plan établi par le Groupe.

Le traitement comptable du mali technique de fusion a été modifié par le règlement n°2015-06 (homologué par arrêté du 4 décembre 2015). Au 1er janvier 2016, les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2015 dans le compte « Fonds commercial » et dégagés lors d'opérations de fusion réalisées avant le 1er janvier 2016 ne doivent pas être maintenus en fonds commercial mais doivent être reclassés au bilan de l'entité absorbante (Règlement ANC précité, art.12). En conséquence, le mali de fusion constaté lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Themys réalisée en novembre 2013 étant affectable aux titres CHAUVEAU et GVI a été reclassé en « Titres de participations ».

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

1 - Etat de l'actif immobilisé	Tableau 2054
2 - Etat des amortissements	Tableau 2055
3 - Etat des provisions	Tableau 2056
4 - Etat des créances et dettes	Tableau 2057

5 - Liste des filiales et participations

Filiales	Valeur comptable	CAPITAL	Capital détenu en %	Situation nette	Résultat exercice
SA SERVI TRUCK	35 203	40 000	99.20	1 239 961	33 470
SAS SAUBIMMO	2 857 909	1 000 000	100.00	6 912 321	272 770
SAS 2 JPR	709 941	588 000	60	3 214 059	590 514
SAS SMJ	210 000	600 000	35	1 037 061	582 603
SAS RL FONZI	50 000	50 000	100	10 596	- 39 404
SAS S.V.P	1 200 000	200 000	100	849 600	- 29 220

6 – Société consolidante

La société MJPM Holding 107 Avenue Jean Jaurès 47200 MARMANDE immatriculée au RCS sous le numéro 405 296 062 est la société mère consolidante.
Les états financiers consolidés sont disponibles au siège social de la SAS MJPM HOLDING.

7 - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts et dettes financières	16
Emprunts et dettes financières diverses	29 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 797
Dettes fiscales et sociales	42 401
Autres dettes	0
TOTAL	**85 202**

8 - Composition du capital social

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice.

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Actions ordinaires	2 500	120	300 000 €
Mouvement de capital			
Actions au 31/12/2025	2 500	120	300 000 €

9 – Provision pour litige

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Litiges	/	10 452	-	10 452

La provision pour risque pour un montant de 10 452 € correspond à une proposition de rectification de l'Administration Fiscale relative au taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les années 2022, 2023, et 2024. Le montant de la provision correspondant au montant en principal 10 154 € et les pénalités 298€ soit une provision totale de 10 452€ qui n'a pas été déduite fiscalement.

10 – Emprunts et dettes financières

	Garanties	Montant initial	Capital restant dû
Emprunt SG	Nantissement de 42,60 % des actions de la SAS SAUBIMMO	1 200 000 €	293 360 €
Emprunt BPO	/	88 897€	2 259 €

11 – Autres dettes

Toutes les dettes ont une exigibilité inférieure à 1 an sauf les autres emprunts et dettes auprès d'établissements financiers (cf tableau 2057).

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

12 – Engagements donnés

La société est caution solidaire des contrats de sa filiale Servi Truck, notamment avec la société de produits pétroliers STELA afin de garantir les créances en cours au 31/12/2025.

- Fournisseur STELA .....55 000 €

Total .....55 000 €

La société s'est portée caution solidaire sur l'emprunt souscrit par la SAS 2JPR auprès de la Société Générale à hauteur de 544 € en principal augmenté des intérêts, commissions, frais, accessoires.

La société s'est portée caution solidaire sur les emprunts souscrits par la SAS SMJ auprès de la Banque Populaire Occitane et du Crédit Agricole à hauteur de 40 % soit pour un montant total de 2 960 000 €.

13 – Crédit-bail

	MATERIEL DE TRANSPORT
VALEUR D'ORIGINE	**67 253**
AMORTISSEMENTS	
✓ Cumuls exercices antérieurs	35 724
✓ Dotation de l'exercice	11 209
TOTAL	**46 933**
REDEVANCES PAYEES	
✓ Cumuls exercices antérieurs	36 132
✓ Exercices	11 301
TOTAL	**36 132**
REDEVANCES RESTANT A PAYER	
✓ A 1 an au plus	-
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	-
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	
VALEUR RESIDUELLE	
✓ A 1 an au plus	-
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	-
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	**-**

13- Effectif

L'effectif moyen sur l'année s'élève à 6 salariés.

SOMMAIRE

	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2025 AU 31.12.2025	PAGE N°
	I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	1
	II – REGLES ET METHODES COMPTABLES	1-2
	III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
	III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS	3
1	Etat de l'actif immobilisé Tableau 2054	
2	Etat des amortissements Tableau 2055	
3	Etat des provisions Tableau 2056	
4	Etat des créances et des dettes Tableau 2057	
5	Filiales et participations	3
6	Société consolidante	4
7	Charges à payer	4
8	Composition du capital social	4
9	Provision pour litige	
10	Emprunts et dettes financières	5
11	Autres dettes	5
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	5
12	Engagements donnés	5-6
13	Effectif	6

M.J.P.M. HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 10 609 449,66 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	**10 609 449,66 euros**
A titre de dividendes **Soit 120,00 euros par action**	**300 000,00 euros**
Le solde soit **En totalité au compte « Autres réserves »**	**10 309 449,66 euros**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Thomas MONJALET

